



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 03 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2025-04-08 TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de procéder aux créations des postes susvisés ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois non permanents ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 « Dépenses afférentes au personnel » de ses budgets annexes.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2025-04-09 CONVENTION ASSURANCE CHOMAGE – ADHESION AU CONTRAT REVOCABLE URSSAF POUR LES AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adhérer à l'assurance-chômage pour les agents contractuels ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 « Dépenses afférentes au personnel » de ses budgets annexes.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2025-04-10 BUDGETS PRIMITIFS 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du CCAS au niveau du chapitre globalisé

➤ DÉLIBÉRATION N° 2025-04-11 BUDGETS PRIMITIFS 2025 – BUDGETS ANNEXES

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le budget Primitif 2025 des budgets annexes du CCAS au niveau du groupe budgétaire globalisé.

➤ DÉLIBÉRATION N° 2025-04-12 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION DU CONTRAT RELATIF A LA TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DES LOGICIELS MILLESIME FAMU ET MAD AINSI QUE LES PRESTATIONS ET FOURNITURES PONCTUELLES POUR LE CCAS DE SAINT-HERBLAIN

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°2 au contrat n°2022-002 pour la tierce maintenance applicative des logiciels MILLESIME FAMU ET MAD ainsi que des prestations et fournitures ponctuelles pour le CCAS de Saint-Herblain ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°2 au contrat n°2022-002 notifié le 05 janvier 2023 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ DÉLIBÉRATION N° 2025-04-13 TARIFICATION 2025 – MOBILITE SENIORS TRAJETS ACCOMPAGNES EN VELO AMENAGE

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs du CCAS pour le transport accompagné à bord du vélo aménagé ;
- d'appliquer un taux d'effort de 0,5% pour les trajets utilitaires aller/retour (petites courses de proximité, pharmacie, bibliothèque, rendez-vous médical, activité club du 3ème âge, marché, galerie commerciale, cinéma...), avec :
 - ✓ Un tarif plancher de 2,53 €
 - ✓ Un tarif plafond de 5,00 €
- d'appliquer un taux d'effort de 1% pour une balade loisirs d'une heure, avec :
 - ✓ Un tarif plancher de 5,06 €
 - ✓ Un tarif plafond de 10,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget principal du CCAS

**➤ DÉLIBÉRATION N° 2025-04-14 CONVENTION DE COOPERATION 2025/2028 ENTRE LE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat sur le partage d'informations entre le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et le CCAS de Saint Herblain ;
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer ladite convention ;
- de charger Monsieur le Président ou le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.